

C'est à dire

Benoît Patar et Suzanne Laverdière

Numéro 24, printemps 1985

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/21901ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Patar, B. & Laverdière, S. (1985). C'est à dire. *24 images*, (24), 4–6.

UN AMI DISPARU

Notre ami André Leroux est décédé récemment. Nous regretterons sa courtoisie, sa causticité et la manière qu'il avait de plonger dans un sujet avec fougue et passion. Il y a quelques mois (en août), il nous avait fait parvenir une interview de Sidney Lumet dans laquelle il contraignait le célèbre réalisateur à dire ce qu'il pensait. Nos lecteurs se souviendront de lui comme de quelqu'un qui aimait *vraiment* le cinéma.

LA CENSURE

Le Conseil des Arts vient de publier une courte mise au point au sujet de la censure. Nous le reproduisons *in extenso*. Nous approuvons sans réserve cette démarche qui vise à rappeler aux femmes et aux hommes qu'on n'a pas le droit de bâillonner ou de castrer ceux qui s'expriment, composent, chantent, inventent, créent. Le respect des uns doit reposer aussi sur la compréhension et la tolérance des autres. Interdire a toujours été une manière machiavélique de produire la vertu à l'envers. Et la vertu par contrainte n'a jamais eu et n'aura jamais la force de la liberté. Voici le texte: *En raison des pressions croissantes exercées dans les diverses administrations du Canada en faveur de la censure, le Conseil des Arts du Canada défend le droit des artistes de présenter leurs œuvres au public, et celui du public de connaître ces œuvres. Le fait que les œuvres d'art en littérature, cinéma, vidéo, peinture et autres disciplines doivent être approuvées avant d'être accessibles au public est rarement justifié, si jamais il l'est: on refuse et à l'artiste et au public la protection à laquelle ils ont droit en vertu des lois et devant les tribunaux de ce pays; on empêche l'exercice du jugement responsable, droit et devoir de tout citoyen d'une société libre.*

LE CINÉMA PARALLÈLE

Le Cinéma Parallèle éprouve actuellement certaines difficultés financières. Jusqu'à présent, il avait été subventionné. Au moment de la loi sur le cinéma, l'Institut québécois du cinéma s'est transformé en quelque sorte en Société Générale du cinéma. Pendant cette année de rodage, on n'a accordé de subvention à personne (nous en savons quelque chose). Si bien que le

Cinéma Parallèle a dû se débrouiller tant bien que mal pour survivre sans cet appoint. Actuellement, le dossier est à l'étude. Nous espérons de tout cœur que le Conseil des Arts du Canada et la Société Générale du cinéma trouveront un moyen efficace pour remettre sur pieds cette importante salle, totalement vouée au cinéma marginal et non commercial.

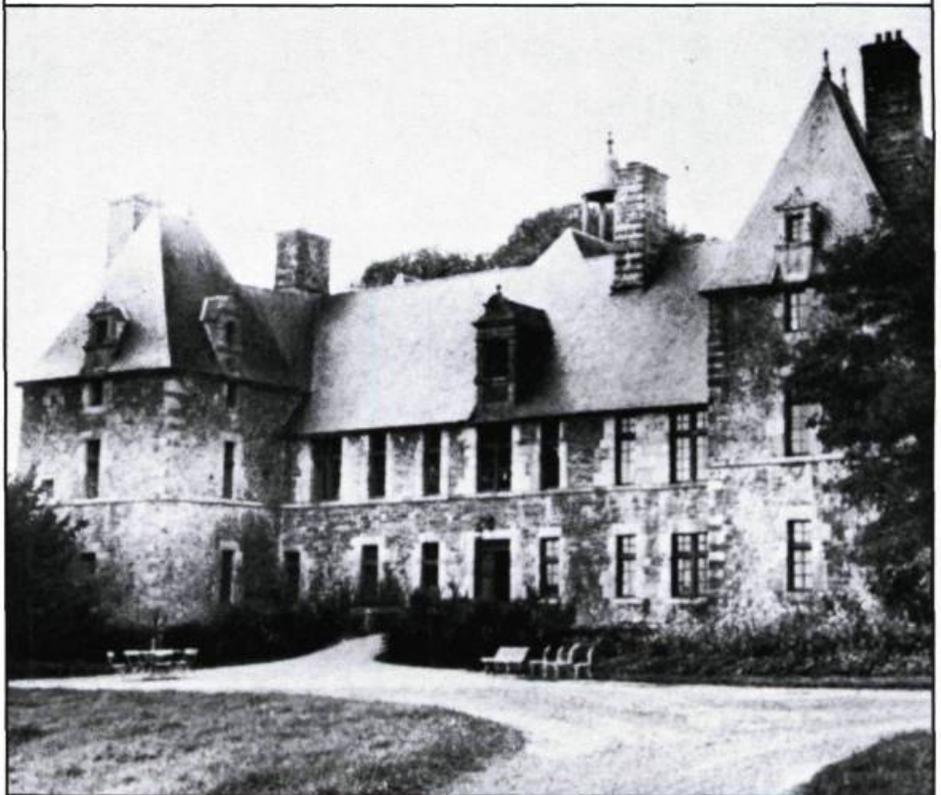
LES COLLOQUES DE CERISY

Du 17 et 23 août se dérouleront les Colloques de Cerisy. Chaque année, dans la petite ville normande, ont lieu des rencontres internationales portant sur différents sujets de caractère culturel. Là se rassemblent des critiques et des historiens venus de tous les points de l'horizon. Cette année, pendant une semaine, on dissertera sur les «Nouvelles approches de l'histoire du cinéma». Parmi nos compatriotes devraient s'y retrouver André Gaudreault, Pierre Véronneau, Robert Daudelin, pour n'en citer que quelques-uns, et bien sûr, le signataire de ces lignes. Ces rencontres sont également ouvertes aux étudiants, à qui on

accorde d'importantes réductions et facilités.

LE DEVOIR ET LES REVUES DE CINÉMA

Le supplément du Devoir du 2 février était consacré aux revues québécoises. Nous eûmes droit à quelques lignes de la part d'un *sombre vilain* du nom de Stéphane Lépine. À entendre ce brave, il n'y a rien au Québec dans le domaine des revues de cinéma: *Séquences* est trop moralisatrice et trop commerciale, *24 Images*, trop impressionniste. Heureusement, nous dit-il, il y a *Copie Zéro* «qui est la mémoire d'ici». À part ça, c'est le néant: ceux qui aiment la littérature cinématographique devront se rabattre sur les revues françaises, les *Cahiers du cinéma* tout spécialement. On croit rêver! Pourtant la *Nouvelle Vague*, c'était il y a 25 ans! En fait, nous ne nous plaignons pas de ce critique en herbe puisque nous n'avons eu droit de sa part qu'à quelques égratignures. Le journaliste préfère nous ignorer; nous préférons faire comme lui: le passer sous silence.



LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'ABITIBI NOUS ÉCRIT

De Jacques Matte, organisateur du Festival, nous avons reçu cette lettre adressée à notre collaborateur André David:

Je viens de lire avec intérêt l'article que tu as consacré au 3^e Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue. J'aimerais te féliciter pour la qualité de son contenu et te remercier d'avoir été présent au Festival.

*J'aimerais émettre quelques commentaires afin d'expliquer la position du Festival concernant la quasi-absence du film **Noranda** de la dernière édition du Festival. Dans un premier temps, il n'était pas dans notre intention de présenter ce film. Suite à des pressions émotives de Daniel Corvec, nous en sommes venus à une entente avec ce dernier afin d'inclure le film au Festival.*

Dans un deuxième temps, il est impossible pour toi, à cause de l'éloignement de la région, de savoir ou de saisir le nombre de diffusions que le film a connu. La carrière du film avant le Festival se résume ainsi: 6 à 8 représentations au Théâtre du Cuivre; il a été diffusé de nombreuses fois tant au Collège que par des organismes concernés par le problème cité dans le film. Finalement, il a été projeté une fois au réseau régional de Radio-Québec et au réseau national de ce même réseau atteignant 116 000 auditeurs soit la quatrième position pour une émission régionale diffusée sur le grand circuit.

De plus, il ne venait de la population aucune demande pour que le film soit inscrit à notre programmation. Le film était en novembre 84 à Rouyn-Noranda «brûlé» selon le jargon du métier.

Il n'était pas dans l'intérêt du Festival de vider la salle à nos heures de pointe. Concernant les invités du Festival, ceux-ci viennent, pour la plupart, du milieu cinématographique et ont déjà vu le film. Ce n'est pas le rôle d'un Festival de maximiser la diffusion ou la rentabilité d'un film, mais celui du distributeur de ce film.

Concernant la conscience régionale du Festival à propos du cinéma abitibien nous avons au cours des années précédentes joué un rôle de premier plan. Le Festival a souvent, pour effectuer cette mission, investi des centaines d'heures de bénévolat

et perdu de l'argent. Mais nous poursuivons quand même dans cette voie si nous avons la collaboration de créateurs.

*J'aimerais à ce propos te souligner que le film **Noranda** a été présenté en première mondiale à la cinémathèque de Montréal et que les propos moralistes de certaines personnes «accotées» au bar du Théâtre du Cuivre à minuit ne nous atteignent pas. Nous avons talonné l'équipe de Daniel Corvec pendant deux ans afin d'effectuer le lancement de son film. Celui-ci a même déjà mentionné que, même s'il avait le choix, il n'effectuerait pas le lancement du film au Festival afin de ne pas être noyé parmi les autres productions. Quand on pense que les gros producteurs de Montréal font confiance au Festival pour des productions plus coûteuses il y a un problème quelque part.*

Il est temps que les cinéastes régionaux prennent conscience que le cinéma est un art et une industrie et qu'un Festival comme le nôtre est un lieu privilégié pour lancer, promouvoir et encadrer un nouvelle production.

Au niveau de la programmation, faute d'avoir la première mondiale ou nationale, nous devons offrir au minimum à notre clientèle une première régionale. Sinon, nous sommes confinés au statut de ciné-club.

*L'autre mise au point concerne ton inquiétude à propos de la mort du cinéma régional avec l'avènement du film **Noranda** et de son dernier porte-parole encore vivant soit André Dudemaine (qui n'a jamais été cinéaste mais réalisateur de télévision), je t'apprends qu'Yves Fortin achève un film sur les radios communautaires internationales. Nous avons déjà offert à Monsieur Fortin d'effectuer son lancement de film tout en lui donnant les structures et l'expertise nécessaire à cet effet. Sinon le film sera devenu à l'automne 85 une vieille émission de télévision que les Abitibiens auront vu il y a déjà six mois lors d'une tempête de neige.*

En terminant je te réinvite au prochain Festival qui se déroulera au nouveau Théâtre du Cuivre du 2 au 7 novembre en te rappelant que nous œuvrons dans un milieu compétitif, et qu'afin d'atteindre la réussite, nous devons parfois faire des choix.

LES CHANGEMENTS À L'ONF

L'ONF a décidé de remanier ses services. On va couper dans les budgets: la masse salariale sera réduite de 10%. Cette année, on a produit 280 documents cinématographiques, vidéo ou audio. Soixante (60) prix ont couronné ce vaste effort collectif. La vente de copie 16 mm a baissé de 30%, et celle des cassettes vidéo a augmenté de 74%. Les ventes aux télévisions étrangères sont en hausse. 1985 devrait s'avérer bénéfique à tout point de vue: culturel, commercial et... cinématographique.

LES VICISSITUDES DE LA LOI

La loi 109 nous a fait progresser à grands pas. On peut maintenant dire que tous les films qui sortent au Québec sont en version française, ou... presque. En effet, si on s'en tient aux quatre premiers mois de l'année, le total des films sortis sur nos écrans est de 374. Sur ce nombre, 154 sont en version française, 175 en version anglaise et 45 dans une autre langue. Les imbéciles qui nous dirigent à Québec continuent de se voiler la face. On fait des misères à des petits commerçants parce qu'ils ont eu le malheur d'afficher dans les deux langues, mais quand il s'agit de l'essentiel, on fait semblant de ne rien voir. On nous prend vraiment pour des idiots! Il y a une loi qui prévoit des versions françaises pour chaque film: qu'est-ce qu'on attend? Que fait le Bureau de surveillance (alias la Régie)? Si on tient compte des films américains, on arrive à des chiffres encore plus stupéfiants: 114 films américains en version originale pour 29 versions françaises. Au lieu de faire le zouave et de pérorer à tous vents, le Ministre ferait mieux de se préoccuper de l'application de la loi. On nous parle, avec des sanglots dans la voix, de la francisation des entreprises, de la fonction publique, et tout le bla-bla-bla, mais on n'est même pas capable d'obtenir que les films récents soient au moins sous-titrés. Quant aux films en langue étrangère, pourquoi ne pas exiger également qu'ils soient sous-titrés en français: cela permettrait peut-être une meilleure intégration des allophones (par la force de l'habitude) et une meilleure compréhension des Québécois à leur égard. La mauvaise foi du Ministre et du

Bureau de surveillance (en attendant que celui-ci devienne la Régie) a de quoi soulever le cœur. Les Majors ne comprennent qu'un langage: celui de la contrainte.

SILENCE, ELLES TOURNENT! FESTIVAL INTERNATIONAL DES FILMS ET VIDÉOS DE FEMMES, Montréal, du 6 au 16 juin 85.

«Les femmes sont de tous les temps cinématographiques, de 1985 à nos jours. Elles sont de tous les pays du monde. Elles sont au moins 800. Depuis 10 ans, leurs voix s'élèvent, multipliées... ad lib.» (Thérèse Lamartine dans *Elles* cinéastes Ad Lib 1895-1981, Éditions du Remue-Ménage, 1985).

Il y a, bien sûr, Von Trotta, Duras, Akerman, Micheline Lanctôt et Léa Pool. Mais aussi, Aline Isserman, Jeanne Moreau, Helma Sanders-Brahms, Sally Potter, Marta Metzuros, Anne-Claire Poirier, Lee Grant... et toutes celles que les festivals nous font découvrir, chaque année.

Le premier festival international de films de femmes s'est tenu à New-York, en 1972. Suivirent Londres, Toronto, Washington, Paris (Sceaux), Sorrente. Plus près de nous, Vidéo Femmes, un organisme de Québec, faisait en 1974 une tournée canadienne sous le thème: LA FEMME ET LE FILM. Ce groupe tenait en février son XI^e festival... À Montréal, la galerie Powerhouse organise depuis quelques années des événements cinématographiques et présente des films réalisés par des femmes. C'est dans ce contexte qu'eut lieu, en avril 84, Cinéma.

Toutes ces manifestations répondant à un besoin urgent de décloisonner la production des femmes. Elles ont un même but: donner un tremplin pour faire savoir que les femmes tournent de plus en plus, que leur cinéma transmet un nouveau discours, un nouveau regard sur elles-mêmes et sur le monde qui les entoure.

Pour offrir au public montréalais ce moment privilégié permettant de connaître le développement du cinéma des femmes, pour contribuer à promouvoir ce regard neuf sur les femmes et pour découvrir de nouvelles images, de nouvelles formes de création, Cinéma femmes présentera entre le 6 et le 16 juin, notamment à la Cinémathèque québécoise, le premier FESTIVAL INTER-

NATIONAL DE FILMS ET VIDÉOS DE FEMMES.

Parmi les films confirmés, on peut noter: **La Digue**, cinquième long métrage de Jeanne Labrune (France, 1983) présenté au Festival de Sceaux en mars 1984; **Le Sommeil de la raison de Ula Stöckl** (Allemagne, 1984) également présenté à Sceaux en 84; **Les Premiers Pas** (1980) primé à Sceaux et Figueira de Foz; **Les Racines en l'air** (1982) et **Les Années de faim** (1979), primé à Berlin, Bruxelles et Sceaux, de l'Allemande Jutta Brückner; **The Gold Diggers** (Angleterre, 1983) de Sally Potter, programmé lors du Festival des filles des vues, tenu à Québec.

D'autres titres sont aussi en négociation dont **Le Destin de Juliette** (France, 1982) de Aline Isserman (possiblement le film d'ouverture); **Portrait de Lilian Gish** de Jeanne Moreau (France, 1984); **J'ai faim, j'ai froid** de Chantal Akerman (France, 1984); **L'Avenir d'Émilie** de Helma Sanders-Brahms (Allemagne, 1985); **Naplo (Journal intime)** de Marta Mészáros (Hongrie, 1983); **Sea of Roses** de Ana Carolina (Brésil, 1977); **Tell Me a Riddle** de Lee Grant (États-Unis, 1980); et **Behind the Veil** de Gloria Demers et Margaret Wescott (Canada, 1984).

Du Québec, on remarque les films de Micheline Lanctôt (**Sonatine**), Léa Pool (**La Femme de l'hôtel**), Sophie Bissonnette (**Quel numéro? What number?**), Suzanne Guy (**C'est comme une peine d'amour**), Anne-Claire Poirier (**La Fin des étés** et **Mourir à tue-tête**), Diane Poitras (**Pense à ton désir**), Marie Décary (**La Chevau-chée roze**), Suzie Cohen (**Double Jeu**) et Suzanne Gervais (**Trève**).

En collaboration avec la Cinémathèque québécoise, le Festival organisera également une rétrospective des films les plus importants de la cinéaste suédoise Mai Zetterling. On pourra revoir, entre autres, **Les Amoureux** (1974), **Jeux de nuits** (1966), **Les Filles** (1968), **Docteur Glass** (1967), ainsi que sa dernière réalisation: **Scrubbers** (1982).

À SILENCE, ELLES TOURNENT! les deux derniers jours de la programmation seront exclusivement consacrés à la vidéo, afin de mettre en évidence les différentes œuvres produites. Coordinée conjointement avec le groupe Vidéo Femmes, cette programmation reprendra d'ailleurs quelques documents présentés lors de leur festival (LES FILLES DES

VUES), tenu en février. La sélection comptera divers types d'œuvres allant du documentaire à l'expérimental; des réalisations américaines, canadiennes et européennes dont un programme consacré à la Belgique. Pour ouvrir ces deux journées, le Festival conviera les principaux et principales intervenantes, les journalistes et le public à un «café-brioche vidéo», atelier où il sera question des perspectives de la diffusion.

Le FESTIVAL INTERNATIONAL DE FILMS ET VIDÉOS DE FEMMES n'est pas compétitif. Toutefois, un Prix du Public sera décerné. Les modalités du vote restent à déterminer. Seront admissibles à ce prix, les longs métrages de fiction ou documentaire réalisés entre le 1^{er} janvier 1983 et le 1^{er} juin 1985. — S.L.